

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

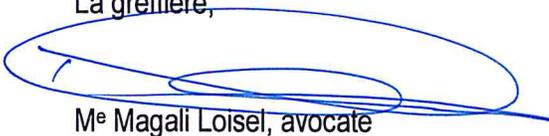
AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée que le mercredi 21 août 2019, en la salle du conseil, située au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, le conseil a adopté le *Règlement numéro 19-537 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Corrections techniques : territoires incompatibles avec l'activité minière et Annexes C2, C3 et H)*. Ce règlement a pour objet essentiellement d'apporter des corrections techniques sur la nature des territoires incompatibles avec l'activité minière de même qu'à la cartographie des annexes C-2, C-3 et H du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site Internet et au siège social de la MRC des Maskoutains ainsi qu'à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités membres de la MRC des Maskoutains, durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Hyacinthe, le 22 août 2019.

La greffière,



M^e Magali Loisel, avocate